



REGLEMENT du TROPHEE EQUESTRE AMATEUR EQUITALAN 15 SEPTEMBRE 2019

1) CONCEPT

Ce **Trophée** est organisé par l'association Equitalan et aura lieu lors du Salon du Cheval de Prades.

Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs d'équitation et a pour but de leur offrir une structure leur permettant de se produire, comme des professionnels, devant un public.

Ce Trophée récompense **les artistes amateurs individuels ou en groupe**, présentant un numéro **dans les disciplines du spectacle équestre : la liberté, la poste hongroise, la voltige, les longues rênes, le dressage,...**

Toute fois une catégorie « libre » appelée humour et/ou poésie est ouverte, mais elle doit comme les autres montrer le savoir faire du cavalier avec son cheval.

2) DATES ET LIEU

Le Trophée du spectacle équestre amateur, Equitalan se déroulera le Dimanche 15 septembre 2019 à Prades, lors du Salon du cheval sur le site de la Halle des Sports de la Plaine Saint Martin, prévu à cet effet.

3) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les chevaux doivent être identifiés (avoir ses papiers), pas malades, pucés et à jour dans leur vaccination. Ils doivent respecter les règles sanitaires en vigueur sur le territoire français.

Les enfants de moins de 18 ans doivent être impérativement accompagnés d'un adulte.

4) MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- Un dossier décrivant le numéro proposé illustré de photos ou accompagné d'un CD/DVD.
- Attestation de Responsabilité Civile.

Les dossiers de candidature, dûment remplis et complétés par les pièces demandées doivent être envoyés à l'adresse :

ASSOCIATION EQUITALAN
TROPHEE EQUITALAN
Halle des Sports de la Plaine Saint Martin
66500 PRADES

Le montant de l'inscription est fixé à 10 €, payable par chèque à l'ordre de l'Association Equitalan.

Le montant de l'inscription n'est en aucun cas remboursé en cas de forfait du participant.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

4.1. PRE SELECTION :

L'association EQUITALAN sélectionnera **20 participants** sur la base de leur dossier de candidature.

Chaque participant sélectionné sera averti de l'acceptation de son dossier (par téléphone, mail ou courrier) au plus tard le 30 aout 2019.

Les candidats sélectionnés devront alors confirmer leur inscription dans les 5 jours qui suivent, soit au plus tard le 5 septembre 2019 en envoyant le chèque du montant de l'inscription.

Si les participants sélectionnés ne confirment pas leur inscription dans les délais, (le paiement de cette inscription faisant foi), il sera exclu du concours et remplacé par un autre candidat.

4.2. SELECTION :

La sélection aura lieu le dimanche 15 septembre 2019 à partir de 9h30

Le jury jugera l'ensemble de prestations et déterminera le classement des concurrents.



Son verdict est souverain et indiscutables. Il est basé sur les critères

- Maitrise équestre, dynamique
- Occupation de l'espace, déplacement
- Respect du temps
- Harmonie du couple cavalier/cheval
- Chorégraphie, mise en scène
- Costumes et accessoires
- Choix musical
- Réaction spontanée du public

Seul 10 participants seront sélectionnés pour la finale

4.3. FINALE :

La finale du trophée EQUITALAN aura lieu le dimanche 16 septembre 2012 à partir de 15 heures.

Le candidat doit présenter le même numéro et à l'identique que lors de la phase sélection.

De cette finale en sortira un gagnant et quatre finalistes.

La totalité du montant des inscriptions sera reversée sous forme de dotation au gagnant et aux finalistes de la forme qui suit (sur la base de 20 participants inscrits et un montant d'inscription de 30 €, soit 600 €) :

1^{ère} place : 300€
2^{ème} place : 150 €
3^{ème} place : 75 €
4^{ème} place : 40
5^{ème} place : 35 €

Si le nombre de concurrents sélectionnés est inférieur à 20 participants, le montant des dotations seront recalculés selon le nombre de participants inscrits.

En cas d'annulation du concours, les frais d'inscription envoyés par les participants seront entièrement remboursés.

5) DONNEES TECHNIQUES

La piste où se déroulera le Trophée équestre amateur de la ville de Prades est sablée. Elle présente une dimension approximative de 20m x 20m et a une entrée d'environ 3 mètres.

Chaque participant doit apporter les costumes et le matériel nécessaires à la présentation de son numéro. Il l'installe lui-même et il en reste responsable.

6) CODE CONDUITE

Toutes les personnes présentes devront respecter les consignes de sécurité et les espaces prévus pour la circulation des piétons, chevaux/poneys et des véhicules.

Les chiens sont interdits sauf éventuellement ceux qui participent aux numéros présentés par les concurrents sous réserve d'accord de l'organisateur.

Les concurrents participant au concours du spectacle équestre amateur Equitalan, doivent être conscients de la difficulté inhérente à la présentation d'un numéro équestre devant un public et doivent accepter les risques éventuels.

Le port d'une bombe respectant les normes en vigueur est obligatoire pour les cavaliers mineurs. Celle-ci peut être décorée.

Le port d'une bombe pour les cavaliers adultes n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. Si le cavalier décide de ne pas la porter sera tenu seul responsable en cas d'accident. L'organisateur du concours du spectacle équestre amateur Equitalan, ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

Sont formellement interdit lors de la présentation des numéros l'utilisation : du feu, d'engins motorisés et de tout autre élément ou mise en scène risquant de mettre en péril la sécurité des cavaliers, des chevaux et/ou du public.

L'organisateur et le jury pourront prononcer l'exclusion d'un concurrent pour la transgression du règlement, manque de correction, non respect de l'environnement où le concours se tient, non respect des consignes de sécurité et des règles de circulation, pour l'utilisation abusive des installations et du terrain, etc...

En s'inscrivant chaque concurrent certifie avoir pris connaissance du présent règlement et d'y adhérer sans réserve.